

## Réunion du 14 mars 2017

L'an **deux mil dix-sept**, le **quatorze mars** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15                      En exercice : 15                      Présents : 11

**Etaient Présents** : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, Mme LOUIN Joëlle, M. LEMOINE Thierry.

**Absent(s) Excusé(s)** : Mme COUTARD Madeleine, M. LAURET Bruno, Mme DELAUNAY Virginie

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

M. Beaudouin Pascal élu secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

### N° 2017 0019

#### Comptes Administratif et de Gestion 2016 : Commune

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2016 (Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 11, Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>536 901.62 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>674 233.55 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>137 331.93 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>705 580.06 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>722 545.16 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>16 965.10 €</b>

#### Résultat de clôture de 2015

en section de fonctionnement : 165 205.23 €

en section d'investissement : - 66 013.01 €

#### Résultat de clôture de 2016

en section de fonctionnement : 137 331.93 €

en section d'investissement : 16 965.10 €

#### Résultat cumulé 2016

total section de fonctionnement 189 837.89 € - 150 000.00 € (part affectée à l'Inv 2016), reste : 39 837.89 €  
39 837.89 € + 137 331.93 € + 1 645.57 (résultat CCAS) = 178 815.39 €

total section d'investissement : - 103 639.13 € + 16 965.10 € + 173.01 (résultat CCAS) = - 86 501.02 €

### N° 2017 0020

#### Comptes Administratif et de Gestion 2016 : Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2016 (Votants : 10 Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 11, Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>53 918.16 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>54 123.82 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>205.66 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>24 008.21 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>22 994.88 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>-1 013.33 €</b>

**Résultat de clôture de 2015**

en section de fonctionnement : 6 935.26 €  
 en section d'investissement : - 539.99 €

**Résultat de clôture de 2016**

en section de fonctionnement : 205.66 €  
 en section d'investissement : - 1 013.33 €

**Résultat cumulé 2016**

total section de fonctionnement : 17 223.41€ - 0,00 (art 1068) + 205.66 € = 17 429.07 €  
total section d'investissement : 94 639.31 € - 1 013.33€ = 93 625.98 €

**N° 2017 0021****Comptes Administratif et de Gestion 2016 : Domaine des Etangs**

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2016 (Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>0.00 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>0.00 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>0.00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>0.00 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>0.00 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>0.00 €</b>

**Résultat de clôture de 2015**

en section de fonctionnement : 18 360.42 €  
 en section d'investissement : - 81 657.94€

**Résultat de clôture de 2016**

en section de fonctionnement : 0.00 €  
 en section d'investissement : 0.00 €

**Résultat cumulé 2016**

total section de fonctionnement : 18 360.42 € + 0.00 € = 18 360.42 €  
total section d'investissement : - 81 657.94 € + 0.00 € = - 81 657.94 €

**N° 2017 0022****Salle socio-Culturelle : Avenant 4 : Entreprise Isolec**

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;  
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Isolec de Laval (53) pour une moins-value de 400,00 € HT, soit 480.00 € TTC.

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 32 024.77 € HT, soit 38 429.72 € TTC.  
 Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 4 auprès de l'entreprise Isolec.

**N° 2017 0023****Salle socio-culturelle : Avenant 2 : Entreprise Thiebault**

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;  
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Thiebault de Vitré (35) pour une moins-value de 612.00 € HT, soit 734.40 € TTC.

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 33 351.62 € HT, soit 40 021.94 € TTC.  
 Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 2 auprès de l'entreprise Thiébault.

**N° 2017 0024**

**Salle socio-culturelle : Avenant 3 : Entreprise Fadier (Menuiserie)**

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Fadier Menuiserie d'Argentré du Plessis (35) pour une moins-value de 656.00 € HT, soit 78720 € TTC.

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 20 907.40 € HT, soit 25 088.88 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 3 auprès de l'entreprise Fadier.

---

**N° 2017 0025**

**Salle socio-culturelle : Avenant 1 : Entreprise Fadier (Bâtiment)**

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Fadier Bâtiments de Vitré (35) pour une moins-value de 535.10 € HT, soit 642.12 € TTC.

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 77 242.02 € HT, soit 92 690.42 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 1 auprès de l'entreprise Fadier.

---

**N° 2017 0027**

**Devis extincteurs, nouvelle salle socio-culturelle**

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer le devis avec l'entreprise Boisbouvier de Gastines pour la mise en place du parc-extincteurs, consignes de sécurité dans la nouvelle salle socio-culturelle.

Le montant du devis est arrêté à la somme de 1376.16 € HT, soit 1651.39 € TTC.

---

**N° 2017 0028**

**Devis laveuse et aspirateur, nouvelle salle socio-culturelle**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer le devis avec l'entreprise Hygial Ouest de Cornillé (35) pour l'achat d'une laveuse et d'un aspirateur pour équiper la nouvelle salle socio-culturelle.

Le montant du devis est arrêté à la somme de 3080.56 € HT, soit 3696.67 € TTC.

(Laveuse : 2 678.57 € HT et aspirateur : 400 € HT).

---

**N° 2017 0029**

**Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints**

Mme le Maire expose les nouvelles dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n° 2017-85 portant modification du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014 constatant l'élection du Maire et de 4 adjoints,

Vu l'arrêté municipal du 02 avril 2014 portant délégation de fonction aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 8,25 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE avec effet au 01 janvier 2017 de fixer le montant de l'enveloppe indemnitaire pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des 4 adjoints comme suit :

- Pour le Maire : 31 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Pour les 4 adjoints : 8,25 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique x 3.

VOTE les crédits nécessaires au budget communal.

---

#### **N° 2017 0030**

##### **Décision modificative N° 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à mandater les factures de l'entreprise Bodet en section d'investissement et donc à inscrire les crédits correspondants sur l'opération 188 Eglise Cimetière, article 2135 du BP 2017 de la commune.

---

#### **N° 2017 0031**

##### **Remboursement matériel**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le remboursement de 90 € à Madame Ricard Viviane, Maire et 100 € à Madame Coutard Madeleine, adjointe pour l'achat de matériel (lave-linge et réfrigérateur) qu'elles ont réglé personnellement, ces appareils étant destinés à l'aménagement du logement locatif au 34, rue du Maine.

---

### **Informations :**

#### **PLU**

Madame Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que dans le cadre de la procédure de modification du PLU, elle vient de solliciter le président du Tribunal administratif pour la nomination de 2 commissaires enquêteurs (un titulaire et un suppléant). Un arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique sera rédigé lorsque les commissaires enquêteurs seront désignés et qu'ils auront défini avec la commune les modalités de leur intervention et la période de l'enquête.

RICARD Viviane,  
LEPORT Jean-Louis,  
AUBRY Gildas,

CHAUVEL Xavier,  
LAIGNEAU Jacqueline,  
LOUIN Joëlle,

HOCHET Christine,      TROUILLET Philippe,  
BEAULIEU Jean-Pierre,      BEAUDOUIN Pascal,  
LEMOINE Thierry.